

# Mardi 5 juillet 2016

## Journée Technique Régionale

### Restauration collective et enjeux de Développement Durable

les apports de la nouvelle réglementation de la Commande Publique,  
les enseignements des accompagnements 3 AR/INTERBIO !

# Au programme de la journée :

## Matinée :

- Introduction et actualités
  - Actualités du réseau
  - Actualités juridiques
- RESTITUTION de l'accompagnement « Restauration Collective » (AMI) :
  - Retours et partages d'expériences
  - Ressources et leviers techniques



# Antoine BONSCH

## ADEME Aquitaine

# Actualités du réseau

## Vie associative :

- un nouveau Conseil d'Administration et un nouveau bureau pour 3AR
- renouvellement des adhésions pour 2016

## Diversification des activités du réseau :

- Formations (CNFPT, DRAAF, Aquitanis ...)
- De nouvelles sollicitations (fédérations professionnelles...)  
-- > *Reconnaissance de l'expertise 3AR au niveau national*

# Actualités du réseau

## Le point sur les Appels à Manifestation d'Intérêt :

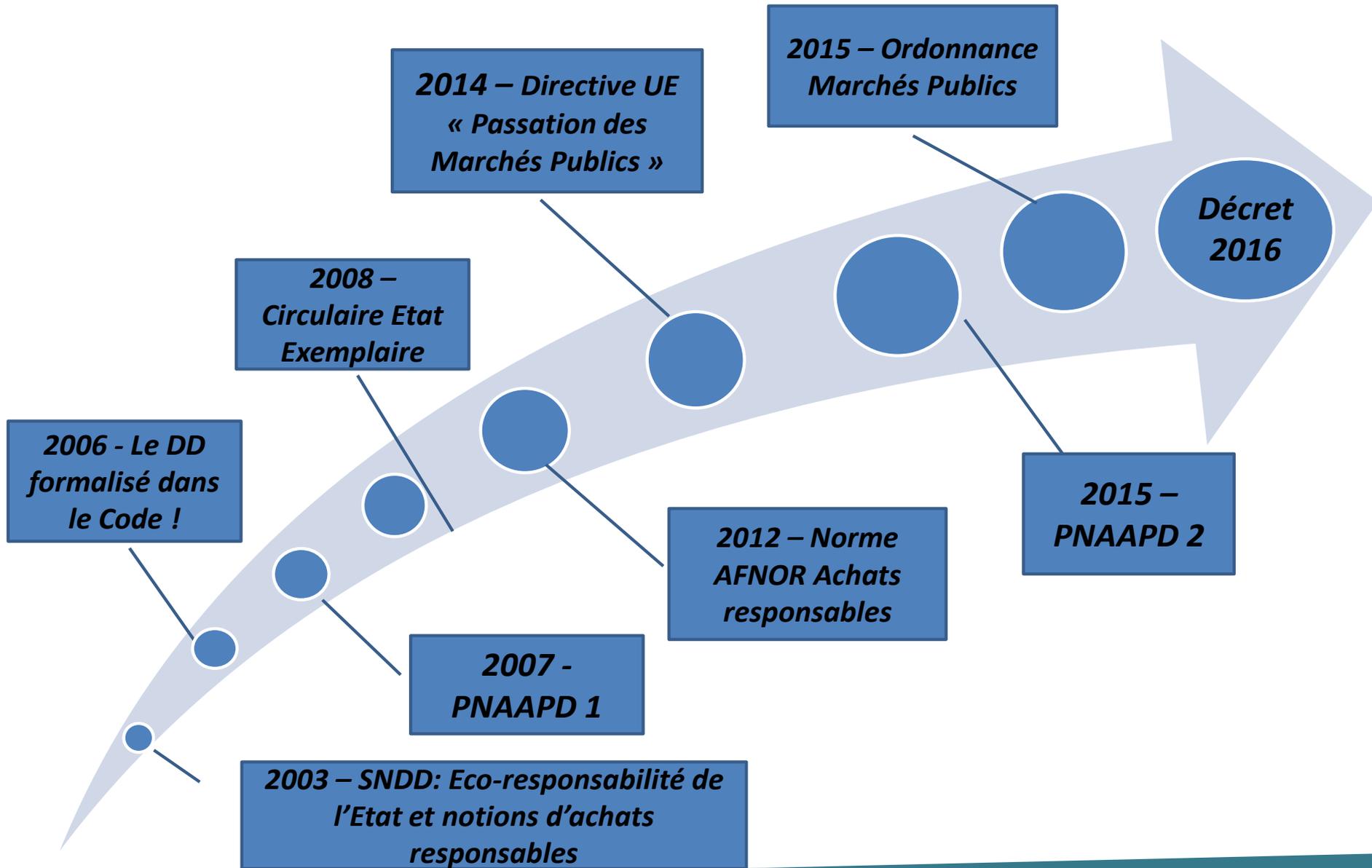
- **AMI « Restauration collective »**  
Restitution & clôture V1
  - - > vers une V2 Grande Région en 2017 ?
  - Co-animation sessions de formation en 2016 (29 juin à Mont-de-Marsan et 15 novembre à Angoulême)
- **AMI « Qualité de l'air intérieur »**
  - En cours de réalisation
  - Ateliers le 18 juillet à Orthez et le 13 septembre à Bordeaux
- **AMI « REP mobilier »**
  - En cours de réalisation
  - Visite du site de tri de Mouguerre le 13 octobre
- **AMI « Achats socialement responsables »**  
Projet en cours de développement

# Actualités du réseau

## Rencontre inter-réseaux 3AR/RGO du 23 juin

- **En présence de Mme Combres**  
Conseillère Régionale Déléguée Efficacité énergétique et énergies renouvelables
- **Accompagnement collectif inter-réseaux « Nouvelle Région : comment coopérer? »**  
Programmé sur la période sept-déc. 2016
- **Mise en œuvre opérationnelle du partenariat :**
  - Participation de Bordeaux Métropole au Groupe de travail « RSE »
  - Construction d'un AMI restauration collective V2 sur le territoire « Nouvelle Aquitaine » en 2017
  - Organisation d'une journée de formation resto co à Angoulême en octobre 2016, pilotée par 3AR, et en partenariat technique avec RGO

# Actualité juridique





# Une harmonisation européenne favorable au DD !

## Evolutions juridiques actuelles:

- Transposition des Directives 2014/24/UE et 2014/25/UE par l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Décret d'application N°2016-360 publié le 25 mars 2016.

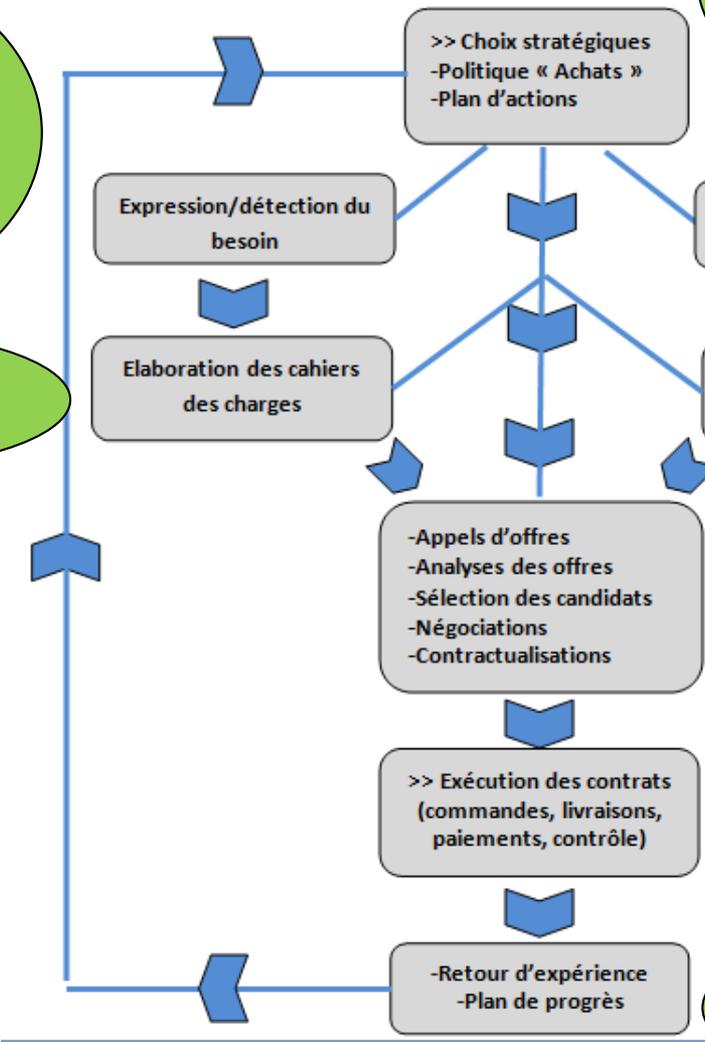


## Objectifs principaux des rédacteurs de ces textes:

- Soutien aux petites entreprises (accès à la commande publique)
- Simplification (allègement des textes)
- Utilisation stratégique de la commande publique dans l'esprit des Directives UE: renforcement des clauses sociales et environnementales

(Re)définition et analyses besoins (Art. 30/31), allotissement (Art. 32 Ordo et Art. 12 Décret), évaluation préalable (Art. 24), innovation (Art.93 à 95)

Spécifications techniques « DD » (Art. 6 à 10), véhicules (Art.96)



Cadres politiques « DD » : SPASER, Agenda 21, PCET, délibérations... Et choix de procédures (Groupements de Cdes - Art. 28 Ordo., marchés « réservés » -Art. 36 et 37 Ordo et 13, 14 et 28 Décret)

Sourçage « DD » (Art.4)

Conditions de participation (Art.46 à 49), offres basses (Art. 60), critères « DD » d'analyse des offres (Art. 62 Décret et 38 de l'Ordo.), variantes (Art.58), zones de préférences (Art. 61)

Conditions d'exécution « DD » (Art.38 Ordo.), notamment préférence UE

Suivi/évaluation au regard des objectifs « DD » vérifiables (ex : marchés publics globaux de performances (Art. 33 et 34 Ordo. Et 91 et 92 Décret)

# Accompagnements 3 AR / INTERBIO pour une restauration collective durable : les leçons à retenir !

# l'accompagnement...

- ✿ Partages d'expériences issues des travaux menés dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dédié à la restauration collective

# Le domaine départemental de loisirs G. Lagors à Hostens



>> **Evelyne GASPARINE**, Chargée finances et marchés publics. e.gasparine@gironde.fr

- **Type de gestion :**

Retour à une **gestion directe** en parallèle de l'accompagnement (marché à procédure adaptée passé). Les repas sont préparés dans la cuisine du site et servis sur place.

- **Composition des équipes :**

Actuellement **formation et réaffectation d'agents** du Conseil Départemental travaillant sur le site du Domaine et recrutement de **3 cuisiniers en cours**.

- **Budget : environ 150.000€ en 2015** pour l'achat de prestations repas.

- **Nombre de couverts :**

très variables car liés aux saisons et périodes de vacances -

de **0 à 150 personnes par jour**.

- **Typologie des convives : groupes** (scolaires, séjours jeunes).

- **2 types de prestations sont possibles :**

- les repas préparés et servis sur place dans la salle de restaurant,
- les pique-nique et goûters préparés.



# Le Centre départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF)



>> **Benoît LELONG**, Responsable adjoint du Pôle Hôtelier – [b.lelong@gironde.fr](mailto:b.lelong@gironde.fr)

- **Type de gestion :**

**1 cuisine centrale** à Eysines, qui alimente en liaison froide **2 cuisines satellites et des studios** où résident des adolescents

- **Composition des équipes :**

**Un chef de cuisine épaulé par 8 cuisiniers** qui, en plus de la production, assurent à tour de rôle les livraisons et remises en température

- **Budget :** Le marché d'approvisionnement en denrées alimentaires des cuisines du CDEF est passé pour 3 ans. Il comprend **14 lots** pour un budget de près de **300.000 € annuel**.

- **Nombre de couverts :**

450 repas par jour, 365 jours par an.

- **Typologie des convives : mères isolées et enfants** (6 jours à 18 ans).



# Le Centre départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF)

>> **Benoît LELONG**, Responsable adjoint du Pôle Hôtelier – [b.lelong@gironde.fr](mailto:b.lelong@gironde.fr)



- Les objectifs poursuivis lors de l'engagement dans l'opération
- Les principales actions menées dans le cadre de l'accompagnement
- L'intégration juridique concrète aux procédures d'achats / marchés
- Éléments de bilan de l'accompagnement pour votre structure



# La Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées (CAPP)



>> **Thierry GALLERAND**, Chargé de mission économie circulaire – t.gallerand@agglo-pau.fr

## • Type de gestion :

La CAPP exerce la **compétence** « restauration scolaire et fourniture de repas à d'autres organismes dont les conditions sont fixées par convention » → achat de denrées, fabrication, livraison des repas ...

## • Composition des équipes :

**50 agents** (cuisine, logistique, portage repas, diététicienne, administratif)

## • Budget : 2,3M€ annuel HT.

## • Nombre de couverts :

**9000** repas par jour

## • Typologie des convives :

**Scolaires, crèches, personnes âgées, centres de loisirs hors période scolaire.**



# La Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées (CAPP)



>> **Thierry GALLERAND**, Chargé de mission économie circulaire – [t.gallerand@agglom-pau.fr](mailto:t.gallerand@agglom-pau.fr)

- 🌱 Les objectifs poursuivis lors de l'engagement dans l'opération
- 🌱 Les principales actions menées dans le cadre de l'accompagnement
- 🌱 L'intégration juridique concrète aux procédures d'achats / marchés
- 🌱 Éléments de bilan de l'accompagnement pour votre structure

# Au-delà des accompagnements, les ressources et leviers techniques mobilisables en restauration collective

**Astrid RAGOT-JOUBERT**

Coordinatrice Restauration  
Collective – INTERBIO ALPC



**Anne HERMANN LORRAIN**

Conseillère en développement,  
Service de l'Animation  
Economique – Conseil  
Départemental de la Gironde



# Bon appétit !

# Le point complet suite à la parution de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et du Décret N°2016-360 relatif aux marchés publics (25 mars 2016)

# Le point sur ...

- ✿ Renforcement des leviers juridiques permettant la prise en compte des enjeux environnementaux/sanitaires/sociaux dans les achats publics

# Sélection de leviers pour la commande publique durable de demain !

## Approche « Environnementale »

	Code des marchés publics (2006)	Ordonnance du 23 juillet 2015	Décret d'application
Préparation de l'achat			Sourçage: consultations préal. <a href="#">(Art.4)</a>
	<b>Détermination des besoins à satisfaire:</b> en incluant objectifs de DD <a href="#">(Art. 5)</a>	<b>DD: dimensions éco., soc. et env.</b> <a href="#">(Art. 30)</a>	Evaluation préalable du mode de réalisation des projets >100M€ HT <a href="#">(Art.24)</a>
Allotiss. ou Achats globaux	<b>Allotissement:</b> de principe, sauf restriction de conc., surcoût ou incapacité d'assurer coordination <a href="#">(Art. 10)</a>	<b>Autorisation des offres variables selon nbre de lots. Non allotissement doit être motivé</b> <a href="#">(Art. 32)</a>	<b>Mention des motifs du non-allotissement dans DCE. Poss. de limiter le nbre de lots/soumissionnaire</b> <a href="#">(Art. 12)</a>
	<b>Marchés de conception-réalisation</b> <a href="#">(Art. 37)</a> , CREM et REM <a href="#">(Art. 73)</a> , Partenariat d'innovation introduit en 2014 <a href="#">(Art. 70-1s)</a>	<b>Marchés globaux :</b> conception-réalisation ou performance <a href="#">(Art. 33 et 34 )</a>	<b>Marchés globaux:</b> conception-réalisation ou performance <a href="#">(Art. 91 et 92 )</a> , partenariats d'innovation <a href="#">(Art.93-95)</a> , marchés relatifs à l'achat de véhicules à moteur <a href="#">(Art.96)</a>

# Sélection de leviers pour la commande publique durable de demain !

## Approche « Environnementale »

Rédaction  
du cahier  
des charges

Code des marchés publics (2006)	Ordonnance du 23 juillet 2015	Décret d'application
<b><u>Spécifications techniques:</u></b> caractéristiques environnementales (Art. 6)	Pour l'achat de véhicules à moteurs: incidences énergétiques et env. sur toute la durée de vie du véhicule (Art.31)	Spécifications relatives au cycle de vie, (Art. 6 à 10 Décret)
<b><u>Conditions d'exécution:</u></b> clauses environnementales (Art. 14)	Considérations relatives à l'environnement, sur tout le cycle de vie. Poss. d'exiger implantation UE (Art.38 )	Possibilité d'exiger un label particulier, équivalences acceptées (Art. 10)
<b><u>Critères d'attribution:</u></b> perf. env., coûts sur le cycle de vie, appro. directs de produits agri.. Droit de préf.: coop. et artisans (Art. 53)	Critères liés à l'objet du marché ou ses conditions d'exécution (Art. 52 et 38)	Approche « prix » ou « coût global » type coût du cycle de vie (Art. 62 et 63) Droit de préférence UE (Art. 61)
<b><u>Variantes autorisées</u></b> express. (proc. formalisées) ou implicit. (MAPA) (Art.50)		Poss. d'exiger des variantes. Exigences minim. à mentionner (Art.58)

# Sélection de leviers pour la commande publique durable de demain !

## Approche « Sociale »

Marchés réservés

Rédaction du cahier des charges

Code des marchés publics (2006)	Ordonnance du 23 juillet 2015	Décret d'application
<p><b>Structure: emploi d'une « majorité » de travailleurs handicapés (Art. 15)</b>  <b>Marchés d'insertion (Art. 30)</b></p>	<p>- Emploi de travail. handicapés ou défav. par EA/ESAT (Art. 36)                      - Entreprises de l'économie sociale ou solidaire (Art. 37): services de santé, sociaux ou culturels listés au JO exclusivement</p>	<p>EA/ESAT et SIAE: prop. minimale d'emploi handicapé et en insertion fixée à 50% (Art. 13)                      ESS (Art. 14)                      Mention légale dans AAPC (Art. 13 et 14)                      Achats de services sociaux (Art. 28 Décret)</p>
<p><b>Conditions d'exécution: clauses sociales (Art.14)</b></p>	<p><b>Considérations relatives à l'éco., au domaine social ou à l'emploi (Art.38 )</b></p>	
<p><b>Critères d'attribution: performance en m. d'insertion prof. des publics en diffic. (Art.53)</b></p>	<p><b>Critères liés aux conditions d'exécution prévues dans le marché (Art. 52)</b></p>	<p><b>Critères comportant des aspects sociaux tel que l'insertion pro. des publics en difficulté (Art. 62)</b></p>

# ZOOM SUR ...

## La prise en compte du cycle de vie

# Illustration technique des évolutions: focus sur la prise en compte du « cycle de vie » et du coût global des achats/investissements

> différenciation prix/coût dans l'attribution des marchés...

>> Rappel « Critères d'attribution » article 62 du Décret:

*« Le coût, déterminé selon une approche globale qui peut être fondée sur le coût du cycle de vie au sens de l'article 63 »*



**Analyse du cycle de vie :**  
*Analyse l'impact  
environnemental ou social d'un  
produit « du berceau à la  
tombe »*

**Coût du cycle de vie :**  
*Approche analysant les coûts  
et bénéfiques à chaque phase  
du cycle de vie d'un produit*

# Adopter une « approche cycle de vie » pour considérer objectivement vos achats et en identifier les principaux enjeux !

Afin d'être solide juridiquement, votre démarche doit avant tout être robuste techniquement...

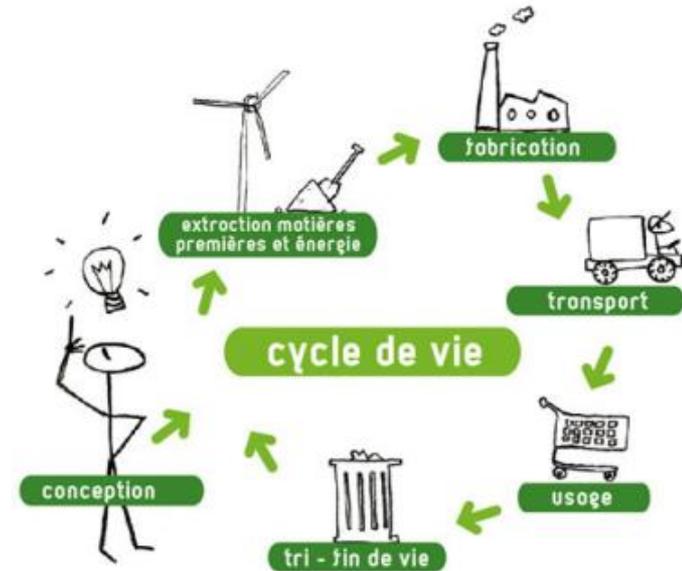
Notamment afin de pouvoir juger les offres des candidats dans le respect des principes de la commande publique !

>> La durabilité d'un « produit » s'évalue en tenant compte des impacts environnementaux, sanitaires et sociaux générés tout au long de son cycle de vie...

-à quelles étapes du cycle de vie sont situés les enjeux DD que vous ciblez ?

- Quels acteurs ont un rôle à jouer ?

-quelles parts du process sont responsables des impacts : la consommation d'électricité, de carburant, l'utilisation de telle molécule, la production des matières premières... ?



## ***Attribution des marchés : focus sur le critère différenciant prix et coût***

**>> Rappel article 63 du Décret: « *Le coût du cycle de vie couvre, dans la mesure où ils sont pertinents, tout ou partie des coûts suivants du cycle de vie d'un produit, d'un service ou d'un ouvrage :***

**1° Les coûts supportés par l'acheteur ou par d'autres utilisateurs, tels que:**

***a) Les coûts liés à l'acquisition ;***

***b) Les coûts liés à l'utilisation comme la consommation d'énergie et d'autres ressources ;***

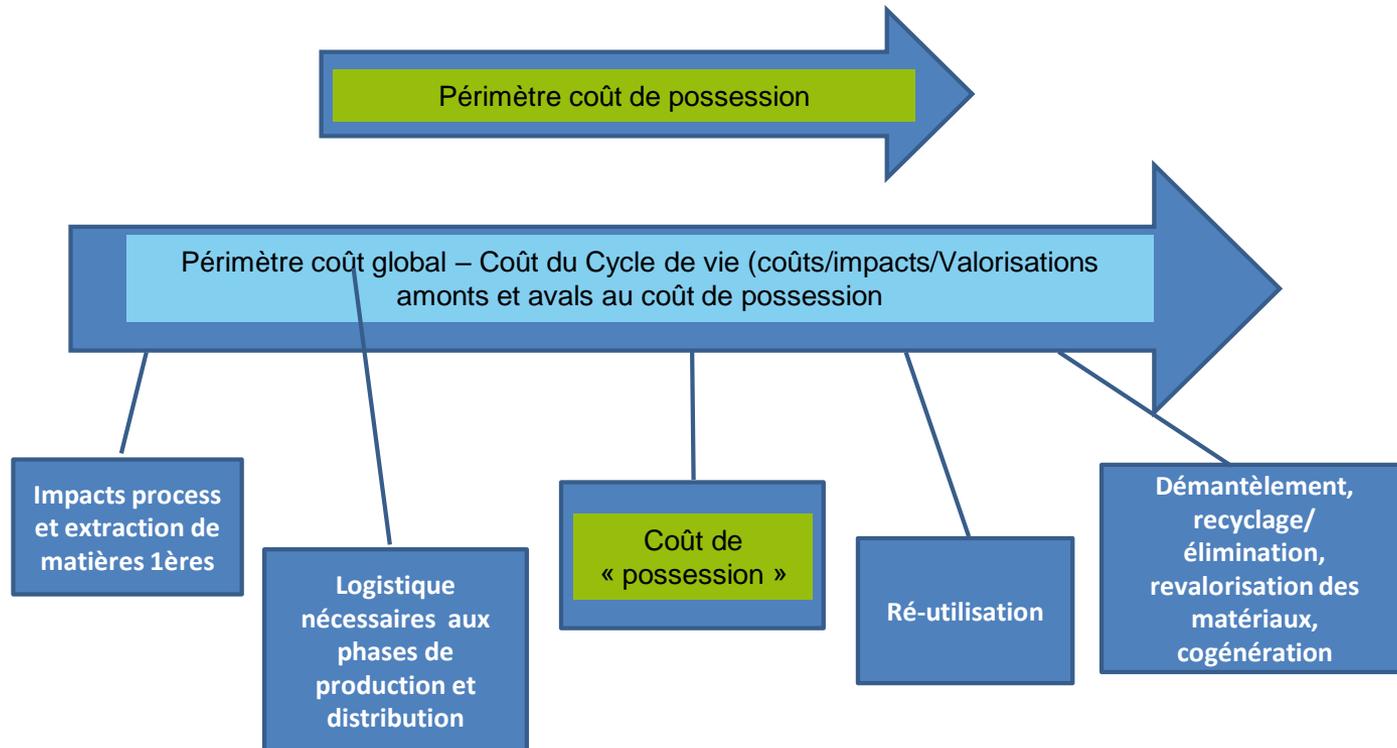
***c) Les frais de maintenance ;***

***d) Les coûts liés à la fin de vie comme les coûts de collecte et de recyclage.***

**2° Les coûts imputés aux externalités environnementales liés au produit, au service ou à l'ouvrage pendant son cycle de vie, à condition que leur valeur monétaire puisse être déterminée et vérifiée. Ces coûts peuvent inclure le coût des émissions de gaz à effet de serre et d'autres émissions polluantes ainsi que d'autres coûts d'atténuation du changement climatique.**



**Focus sur le critère différenciant prix et coût :**  
**soyons d'accords sur les définitions !**



*Cycle de vie et notion de coût global: petit rappel autour de ce que vous proposent les produits éco-labélisés (Type I)...*

## Écolabels

Type I  
ISO 14024

Cahier des charges  
Sélectif

Multicritères  
CDV

Certifié



*A intégrer à vos procédures de consultations par le biais des spécifications techniques (Art. 10 du Décret)*

## *Cycle de vie et notion de coût global: petit rappel autour de ce que vous proposent les référentiels reconnus*

**>> Pour une prise en compte à minima partielle du coût du cycle de vie, les produits éco-conçus présentent de nombreux intérêts:**

- Innovations lors de la conception: recyclage, diminution toxicité des composants...
- Garanties autour de la qualité d'usage (performances, consommations, résistance, satisfactions utilisateurs, conformité aux normes...)
- Augmentation de la durée de vie (réparabilité/maintenance, évolutions/mise à niveau/recharges, disponibilité de pièces de rechanges, garanties...)
- Optimisations logistiques (emballages, transports)
- Recyclabilité: démontabilité/séparation des matériaux, nature des matériaux (impact sur les éco-contributions)

**>> Faites le tri dans les labels/référentiels et repérez ceux qui vous apportent des garanties objectives sur la vie des produits**



[www.epeat.net](http://www.epeat.net)



[tcodevelopment.com](http://tcodevelopment.com)

# Cycle de vie et notions de coûts global: petit rappel autour de ce que vous proposent les signes de qualité

Les signes de qualité et labels garantis par des tierces parties indépendantes  
(Organismes de contrôle accrédités, INAO, DGCCRF)



**Appellation  
d'Origine  
Protégée**



**Spécialité  
Traditionnelle  
Garantie**



**Appellation  
d'Origine  
Contrôlée**



**Agriculture  
Biologique**



**Indication  
Géographique  
Protégée**



**Certification de  
conformité**



**Label Rouge**

**Que peut-on faire pour aller plus loin ? Précautions à prendre pour la construction de « critères d'attribution » tenant compte des coûts associés au cycle de vie**



**>> Construire votre critère en gardant en tête les principes de la commande publique (rappelés à l'Art. 63 du Décret):**

- **Egalité et objectivité de traitement**
- **Accessible à tous (compréhension entre autres)**
- **Lien à l'objet du marché**

**>> Appuyez vous sur l'approche « cycle de vie » pour définir votre périmètre d'évaluation et cibler les priorités**

**>> Utilisez/développez un cadre de réponse clair, permettant des réponses objectivement vérifiables, sur des bases communes:**

- **Ex ANNEXE 1 – Flottes de véhicules (coût de possession, périmètres, valeurs)**
- **Ex ANNEXE 2 – Equipements de cuisine (Buy Smart)**

## En bref, pour tendre vers une prise en compte du « coût du cycle de vie » conformément à l'Art. 63 du Décret

>> Des stratégies personnalisables pour construire vos critères d'attribution (Art. 62 - Décret)

- Périmètre d'évaluation « simples », pour lesquels les données sont facilement identifiables pour chaque segment (les coûts liés à la possession - *ex. des leviers de la REP « fin de vie » pour la reprise/revalorisation du matériel informatique*)

- Lorsque des ressources sont disponibles, compléter par la quantification d'externalités spécifiques en référence à l'alinéa 1 - 2 de l'Art.63 du décret

>> Au-delà des critères d'attribution, n'oubliez pas les autres de leviers d'action sur le « coût global »:

- **Spécifications techniques (Art. 6 du Décret):** approche « préventive » qui peut interroger le cycle de vie mais doit rester liée à l'objet du marché !

- **Définition de conditions d'exécutions** permettant de réduire les coûts associés au cycle de vie (Art. 38 de l'ordonnance): logistique, déchets (décomposition des prix)

- **Variante – Art. 58 du Décret:** en cadrant/précisant vos attentes (éco-comparateurs qui au-delà des impacts environnementaux permettent une traduction en coûts) !

# ZOOM SUR ...

## La prise en compte des enjeux sociaux

# Nicolas PEREZ

## Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire en Aquitaine

# Bruno BOURREC

## Conseil Départemental de la Gironde

# Muriel LOIACONO

## Conseil Départemental de la Gironde

# ZOOM SUR ...

## Les leviers en faveur du commerce équitable

# Un nouveau cadre réglementaire

 En complément de l'art. 60 de la loi du 2 août 2005 en faveur des PME

 Ce que change la loi ESS :

- Une définition plus précise des principes fondamentaux du commerce équitable
- Une ouverture aux échanges commerciaux dans les pays du Nord

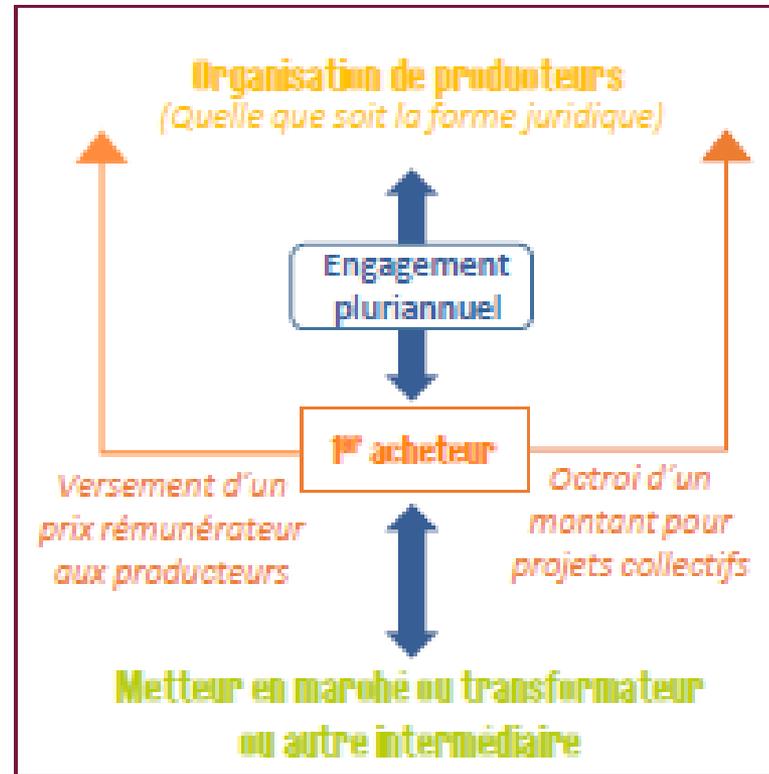
# Principes fondamentaux : ce que dit la loi

Le commerce équitable a pour objet d'assurer le progrès économique et social des travailleurs en situation de désavantage économique du fait de leur précarité, de leur rémunération et de leur qualification, organisés au sein de structures à la gouvernance démocratique, au moyen de relations commerciales avec un acheteur, qui satisfont aux conditions suivantes :

1° - Un engagement entre les parties au contrat sur une durée permettant de limiter l'impact des aléas économiques subis par ces travailleurs, qui ne peut être inférieure à trois ans.

2° - Le paiement par l'acheteur d'un prix rémunérateur pour les travailleurs, établi sur la base d'une identification des coûts de production et d'une négociation équilibrée entre les parties au contrat

3° - L'octroi par l'acheteur d'un montant supplémentaire obligatoire destiné aux projets collectifs, en complément du prix d'achat ou intégré dans le prix, visant à renforcer les capacités et l'autonomisation des travailleurs et de leur organisation.



# Décret d'application n°2015-1157 du 17/09/2015 relatif au commerce équitable

 Notion de désavantage économique

 Durée de l'engagement commercial

## Décret d'application n°2015-1311 du 17/10/2015 – Art.3

La commission de concertation du commerce ou « 3C »  
- - - > reconnaissance publique pour les labels privés de  
commerce équitable

# Le cas du commerce équitable local ou « Nord/Nord »

## Un secteur émergent

- + de 1.000 références produits (dont 95% alimentaire)
- 3.000 producteurs français impliqués

## Comment reconnaître les produits issus du commerce équitable local ?

- Labels privés
- Des initiatives d'entreprises engagées
- Vers une reconnaissance pour les circuits de proximité



# Sélection d'outils

pour faciliter vos achats publics durables,  
et ressources complémentaires dédiées à la  
restauration collective

# Toute l'actualité, les ressources et infos pratiques à retrouver sur le site du réseau !

[www.achatsresponsables-aquitaine.fr](http://www.achatsresponsables-aquitaine.fr)



The screenshot shows the homepage of the Association Aquitaine des Achats Publics Responsables (3AR). The header includes the 3AR logo and navigation links: Accueil, 3AR, Actions, Actualités, and Espace réservé. A search icon is also present. Below the header is a banner image of a coastline with waves. The main content area features a navigation bar with 'Accueil', 'Actualités', and 'Actualités 3AR'. The primary article is titled 'ADEME : appel à candidature sur la réduction des GES'. The text describes an ADEME call for applications to reduce greenhouse gas emissions, mentioning 40 actions, 10 companies, and 10 municipalities. A 'Lire la suite' button is provided. To the right, a 'Dernières actualités' sidebar lists three items: 'ADEME : appel à candidature sur la réduction des GES', 'Qualité de l'air intérieur', and 'Cultiver le bio pour protéger la ressource en eau'. A 'Guide de l'achat public « d'articles d'habillement »' is also mentioned. A small thumbnail image of a document titled 'Quantifier l'impact GES d'une action de réduction des émissions' is shown.

# AMI – Restauration Collective, des résultats partagés

**RÉSEAU 3AR – ASSOCIATION AQUITAINE DES ACHATS PUBLICS RESPONSABLES**  
**« ACHATS PUBLICS RESPONSABLES ET RESTAURATION COLLECTIVE »**  
 MAÎNANÈRE TECHNOLOGIE : INTERBIO ALPC

**RETOUR D'EXPÉRIENCE**

**FICHE IDENTITÉ**

**CÔTÉ RESTAURATION COLLECTIVE**

**• TYPE DE GESTION :**  
 Depuis le 1er septembre 2013, le CAPP exerce la compétence « RESTAURATION SCOLAIRE ET FOURNITURE DE REPAS À D'AUTRES ORGANISMES DONT LES CONDITIONS SONT FIXÉES PAR CONVENTION ». Elle assure ainsi l'achat des denrées alimentaires, la fabrication et la livraison des repas ainsi que la fourniture du matériel destiné à assurer la liaison froide dans les cuisines satellites, mais aussi les formations du personnel relatives à la liaison froide et à l'hygiène.

**• COMPOSITION DES ÉQUIPES :**  
**50 AGENTS** (cuisine, logistique, portage repas, diététicienne, administratif).

**• NOMBRE DE COUVERTS :**  
**9000 repas** par jour.

**• TYPOLOGIE DES CONVIVÉS :**  
**SCOLAIRES (7500), CRÈCHES (500), PERSONNES ÂGÉES (500)**, centres de loisirs hors période scolaire.

**• BUDGET ALLOUÉ : 2,3M €/AN HT.**

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU-PYRÉNÉES (CAPP)** regroupe 14 communes. Avec ses 150 000 habitants, elle est l'une des principales agglomérations du Sud-ouest.

Adhérent du réseau 3AR et impliquée dans le pilotage de cette unité depuis 2006, la collectivité souhaite systématiser cette approche, la mettre au compte des enjeux sociaux et environnementaux dans ses procédures d'achat par le biais d'une délibération dédiée.

**Cuisine Centrale COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU-PYRÉNÉES**

**3AR Association Aquitaine des Achats Publics Responsables**

**INTERBIO**

**Diffusion de fonds**  
**Sourçage**  
**Choix de la production d'achat**  
**Rédaction de marchés**  
**Lancement de la publicité**  
**Analyse des offres**  
**Suivi de l'exécution**

**L'ENTRÉE DANS LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT**

Alors qu'en 2017 huit communes plutôt rurales hébergent de nombreuses exploitations agricoles, l'agglomération, l'équipe politique de l'intercommunalité s'efforcent en 2015 de valider une stratégie d'approvisionnement qualitatif et connectée aux savoir-faire des territoires. Une approche qui s'articule logiquement avec les autres engagements de la collectivité : Agenda 21, Plan Climat Energie Territorial, démarches « Territoire à Energie Positive » et « Zéro déchets, Zéro gaspillage »...

**OBJECTIF**  
 Introduire à terme 20% de produits Bio et/ou issus de filières localisées dans un rayon d'environ 200 Km, correspondant à des bassins de vie et géographiques cohérents.

**TRAVAUX RÉALISÉS**

« La réponse à l'AMI a permis aux équipes achats et techniques de bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage personnalisée de la part d'INTERBIO et de 3AR pour définir une stratégie réaliste. Plusieurs étapes clés ont été définies » souligne Thierry GALLERAND, chargé de mission économie circulaire à la Direction Développement Durable de l'agglomération :

➤ **Initier une démarche pas à pas** en travaillant progressivement sur différentes familles de produits, sans bricoler les filières et sans trop impacter sur les conditions de production en cuisine. Une liste de produits « tests » a donc été constituée sur la base de critères de faisabilité, à savoir :

- Capacité des filières bio et locales à répondre à nos volumes
- Intégration aux menus n'impliquant pas de changements en production et à équipements constants
- Compatibilité tarifaire

➤ **Déploiement d'une phase d'approvisionnements « test »**

- Achats ciblés hors marchés (de gré à gré)
- Essais de mise en œuvre sur des services plus réduits (portage de repas, période estivale)
- Identification de leviers de maîtrise du budget : simulations financières à croiser avec les résultats de rendement (cuisson de viandes, taux de matière des aliments semi-complets) pour ajuster les quantités à commander, lutte contre le gaspillage alimentaire, respect au plus juste de l'équilibre nutritionnel des menus...

« De nombreux éléments pratiques ont pu être collectés afin d'allouer au mieux notre futur marché (Art. 12 du Code de la Commande Publique 2016), envisager des spécifications techniques (Art. 6 à 10) cohérentes avec l'offre bio et régionale et réfléchir en « coût plutôt qu'en « prix » (Art.62 et 63) : épilavage inutile sur les produits Bio, prise en compte des pertes à la cuisson des viandes de moins bonne qualité, volailles de 90 jours permettant d'envisager 2 portions sur des cuisées, nombre de fruits au kilo sur callibres plus petits, produits d'épicerie (pâtes, riz) semi-complets, compotes et laitages conditionnés en vrac plutôt qu'en portions, sans oublier les atouts d'approvisionnements tenant compte de la saisonnalité. »

**BILANS**

Les temps forts de l'accompagnement (réunions thématiques sur le gaspillage alimentaires où les enjeux sanitaires, visites de sites d'autres structures engagées, formation) ont assuré les équipes dont les modalités d'approvisionnement seront amenées à évoluer en ce rapprochant des filières présentes sur les territoires proches. La visite du site du SIVU Bordes/Maignac a permis de voir que des démarches exigeantes et séduisantes étaient réalisées, même pour de grosses unités de production. Nos objectifs immédiats ? Intégrer les éléments opérationnels identifiés à notre prochain marché, afin d'obtenir de premiers résultats significatifs pour nous engager concrètement dans les dispositifs structurants pilotés par INTERBIO en région : signature de la charte de « développement d'une alimentation Bio, locale et de qualité » et obtenir le label « Territoire Bio engagé » à l'horizon 2020 !

**POUR ALLER PLUS LOIN, VOS CONTACTS !**

➤ **Thierry GALLERAND** - Chargé de mission économie circulaire  
 Direction Développement Durable et Déchets : [t.gallerand@agglo-pau.fr](mailto:t.gallerand@agglo-pau.fr)

➤ **Laxent CHODERNIC** - Directeur Adjoint - Restauration communautaire  
[l.chodernic@agglo-pau.fr](mailto:l.chodernic@agglo-pau.fr)

**3AR Association Aquitaine des Achats Publics Responsables**

**ADENE**  
 Agence de Développement et de l'Énergie

**RÉGION AQUITAINE**

**LEADER D'ÉQUIPE - PAYSAN REPUBLICAIN FRANÇAIS**

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

## 3 structures accompagnées:

- Agglo. Pau Porte des Pyrénées,
- Centre Dép. de l'Enfance et de la Famille de Gironde
- Domaine Départemental d'Hostens

Des témoignages, méthodes, conseils pratiques, ressources utiles...

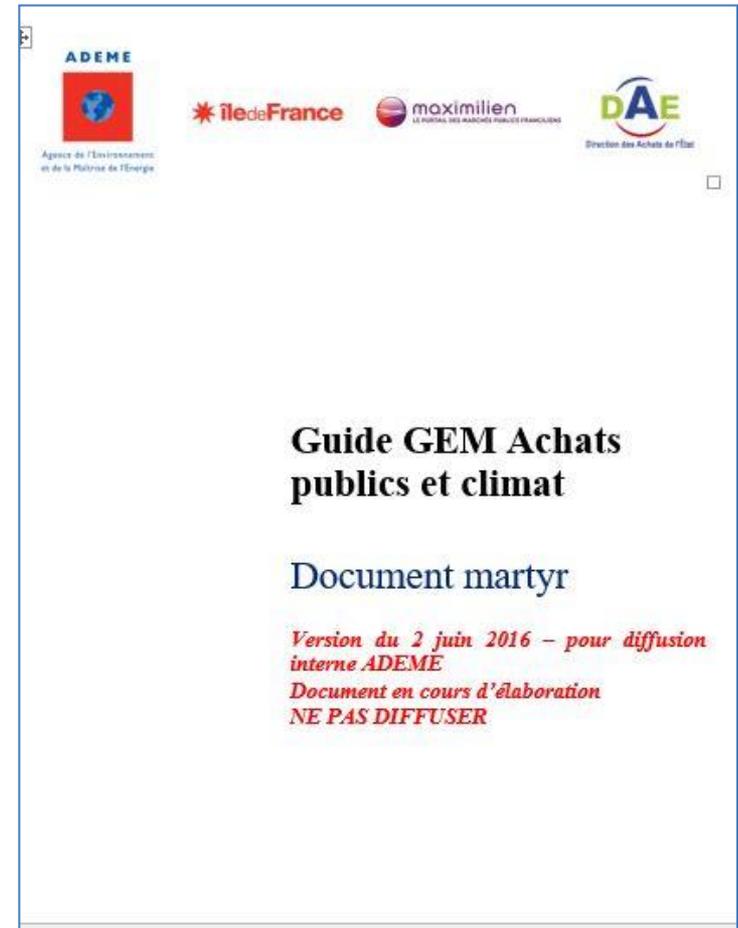
# Points de vigilance techniques et juridiques autour de sujets d'actualité... Les productions des réseaux d'acheteurs

>> Prochainement publié: un guide juridique  
autour de ces sujets à destination des  
acheteurs publics !

- Toutes les méthodologies envisageables
- Toutes les approches rédactionnelles possibles  
de vos marchés
- Toutes les précautions
- Le point sur les expériences les plus abouties

Infos :

[asso@achatsresponsables-aquitaine.fr](mailto:asso@achatsresponsables-aquitaine.fr)



# La plateforme électronique nationale d'échanges

[www.achatsresponsables-bdd.com](http://www.achatsresponsables-bdd.com)

## Inscription gratuite !

- Lancée en mai 2008
- Déjà près de 1 900 inscrits en France ! Dont près de 349 en Aquitaine !!
- 520 contributions (dont 172 en Aquitaine... A vos claviers !)
- Recherches par « contacts » pour identifier et échanger avec les acteurs publics engagés sur votre territoire et partout en France
- Recherches par types de documents (pièces de marchés, guides méthodologiques...) ou par catégories d'achats

Plate-forme électronique de recueil et d'échange de documents

### COMMANDE PUBLIQUE & DÉVELOPPEMENT DURABLE

Accueil plate-forme | Accueil réseau | Plan du site

**Naviguer**

- Conditions d'utilisation
- Echanges-consolidation

**S'identifier**

- S'inscrire

Login :

Mot de passe :

Valider

- Mot de passe oublié

**Rechercher**

- Expériences
- Contacts

**Contribuer**

- Formulaire

Cette plate-forme électronique permet le recueil et la recherche de contacts et de documents. Elle vise à faciliter le développement des achats publics durables. Vous pourrez effectuer des recherches en fonction des types d'achats, de considérations environnementales ou sociales, de types de documents ou de structures publiques à l'origine de ces initiatives... Certaines fonctions sont réservées aux acheteurs publics inscrits. Les principes de fonctionnement sont définis dans la rubrique "Naviguer" et reposent sur l'autorisation des internautes alors, à vos souris...

**Actualité!**

La plate-forme est lancée officiellement le 28 avril 2008 !

Déjà plus de 500 inscrits et 100 fiches actions postées au 28 Septembre... Et vous ?

Des questions ? [j.frere@ecomaies.com](mailto:j.frere@ecomaies.com)

**IMPORTANT** : Les informations disponibles sur cette plate-forme sont un vivier d'expériences, souvent le résultat de choix spécifiques au contexte d'achat donné, et peuvent être de qualité technique et juridique inégale. Elles n'engagent nullement les administrateurs de la plate-forme ni leurs auteurs. Leur exploitation reste sous la responsabilité de chaque utilisateur. Aide-vous des niveaux de consolidations ...

**Dernières contributions**

**RÉFÉRENCE N°107**  
FOURNITURE ET MONTAGE DE MOBILIERS DE BUREAU, DE SALLES DE REUNION ET D'ACCUEIL DU PUBLIC.  
Communauté d'Agglomération Périgourdine  
Service Achats et service marché  
Dordogne  
mobilier professionnel/ scolaire  
28-08-2008

**RÉFÉRENCE N°101**  
DÉLIBÉRATION SUR L'UTILISATION DE LA CLAUSE D'INSERTION SOCIALE DANS LES MARCHES PUBLICS  
Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées  
Pôle Environnement, Développement Durable, Agenda 21,  
Pyrénées-Atlantiques  
Documents concernant tous types d'achats (Méthodologies d'organisation, publications générales)  
27-08-2008

# Un contexte réglementaire plutôt encourageant

## ■ Parution le 2 décembre 2014 !

- Guide pratique « favoriser l'approvisionnement local en restauration collective »
- Synthèse: « comment favoriser l'approvisionnement local en resto co »

## ■ Très orienté « achats / marchés publics »

- Leviers juridiques du Code des Marchés
- S'appuyer sur les signes de qualité
- Guide d'achat et exemples de rédaction de DCE



A télécharger sur:

<http://agriculture.gouv.fr/ministere/guide-favoriser-approvisionnement-local-et-de-qualite-en-restauration-collective>



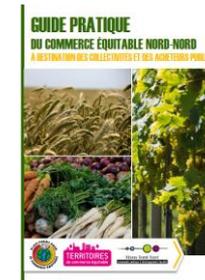
# Les réseaux et ressources près de chez vous !

Un réseau / centre de ressources pour intégrer le commerce équitable à la commande publique et accompagner les collectivités :  
la « **plateforme pour un commerce équitable** »

[www.commerceequitable.org](http://www.commerceequitable.org)



Le portail dédié aux achats professionnels équitables :  
<http://pro-equitable.fr/>



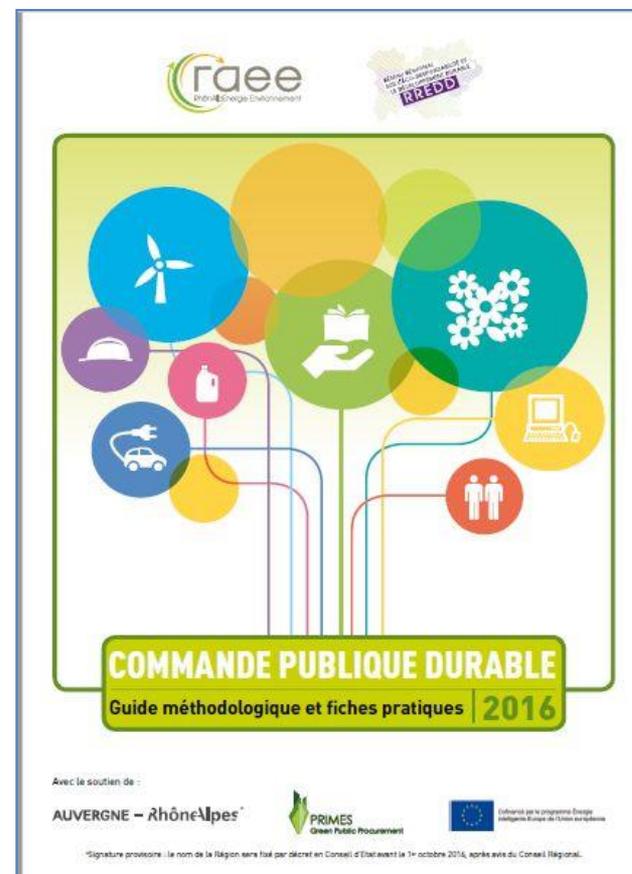
Le guide « commerce équitable local »  
<http://www.commerceequitable.org/cenn.html>

# Un guide pratique actualisé par segments d'achats (Avril 2016)

- Publié par nos partenaires du réseau Rhône-Alpes
- « COMMANDE PUBLIQUE DURABLE - Guide méthodologique et fiches pratiques 2016 »
- Faciliter vos achats **d'énergie, de véhicules, de matériels informatiques, de travaux, de prestations et fournitures d'entretien des espaces verts, de nettoyage des locaux...**
- Focus sur les enjeux sociaux
- Illustré par une hyper-sélection d'expériences partout en France

A télécharger sur le site du réseau RAEE :

[www.raee.org](http://www.raee.org)



# Merci !

Nous contacter :

[asso@achatsresponsables-aquitaine.fr](mailto:asso@achatsresponsables-aquitaine.fr)